



## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE RENDU SOMMAIRE

#### SÉANCE DU 06/04/2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 6 avril, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Charvieu-Chavagneux se sont réunis à 18h00 au gymnase David Douillet, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 31 mars 2021, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

•Monsieur Gérard DEZEMPTÉ •Madame Nathalie GARSI •Monsieur Frédéric CERVERA •Madame Katia SERRANO •Monsieur Fabien GAUTHIER •Madame Naïra GRIGORIAN •Madame Sandrine POZZOBON-MAITRE •Monsieur Jonathan BEL •Monsieur Yves COQUARD •Madame Anne-Claude COLIN •Monsieur René LASSELIN •Monsieur Pierre DANIELIDES •Monsieur Jean-Luc ZULIANI •Madame Annick GALLEGO •Monsieur Frédéric BOYER •Madame Jeannine FAILLA •Monsieur Mamadou DISSA •Madame Fouzia ZAHAR •Monsieur Jérôme JOANNON

#### ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

•Monsieur Jean-François RODRIGUEZ par Madame Nathalie GARSI  
•Monsieur Marc LAPORTE par Monsieur Frédéric CERVERA  
•Madame Françoise MULLER par Madame Katia SERRANO  
•Madame Karine BERNARD par Monsieur Fabien GAUTHIER  
•Monsieur Jean-Michel CHOUVIER par Monsieur Yves COQUARD  
•Madame Elizabete EBRÛSÛM par Madame Naïra GRIGORIAN  
•Madame Audrey SEQUEIRA par Madame Sandrine POZZOBON-MAITRE  
•Madame Alisson JACQUEMIN par Monsieur Jonathan BEL  
•Monsieur Pierre FOUQUET par Monsieur Mamadou DISSA  
•Madame Sabrina ANDREYON par Madame Fouzia ZAHAR

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h00 et invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un secrétaire de séance. L'assemblée, par vote à main levée, désigne à l'**unanimité** Madame Nathalie GARSI, pour assurer cette fonction.

### **1. Protocole financier relatif à la dissolution du SIM (Syndicat Intercommunal des Marais) de Bourgoin-Jallieu**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les conditions de dissolution du Syndicat intercommunal des Marais de Bourgoin Jallieu et la convention de partage qui en précise les modalités et qui est annexée à la délibération
- d'autoriser le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 24      ABSTENTIONS : 5      CONTRE : 0

La proposition est adoptée à la **majorité**.

### **2. Classement de voies et réseaux privés dans le domaine public communal**

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'intégrer les voies et réseaux des lotissements ou copropriétés suivants, et de classer les voies et réseaux des lotissements et copropriétés suivants dans le domaine public communal :

LOTISSEMENT OU COPROPRIETE	ADRESSE	SECTEUR
BEL AZUR	54A à 54I Rue St François de Sales	CHARVIEU
LES GRIVES	1 au 5, Montée du Phénix	CHARVIEU

### **3. Candidature de la ville pour l'installation d'une halte voyageurs dans le cadre du Chemin de Fer de l'Est Lyonnais (CFEL)**

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** de formaliser auprès du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes la candidature de la Commune de Charvieu-Chavagneux pour l'accueil d'une station mixte du futur CFEL en centre-ville et de prendre en compte la nouvelle fonctionnalité de ce secteur de la Commune dans le cadre de la révision en cours du Plan Local d'Urbanisme.

### **4. Modification du tableau des emplois**

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** :

- d'approuver la création des emplois ci-après :

Nombre de postes	Temps de travail hebdomadaire	Dans le cadre d'emploi des
1	Temps plein -35h	Techniciens territoriaux

- d'autoriser le pourvoi de ces postes par des agents titulaires, ou à défaut contractuels.

### **5. Mise à disposition du service Commande Publique**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention de mise à disposition du service Commande Publique de la ville de Charvieu-Chavagneux à la LYSED à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021, laquelle demeurera annexée à la présente délibération.

- d'autoriser le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 24      ABSTENTIONS : 5      CONTRE : 0

La proposition est adoptée à la **majorité**.

#### **6. Autorisation de recrutement d'agents saisonniers (délibération annuelle)**

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** :

- d'autoriser à recruter des agents saisonniers contractuels dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée : au maximum douze (12) emplois à temps plein pour exercer les fonctions d'adjoint techniques au sein des services techniques correspondant au grade d'adjoint techniques et au maximum deux (2) emplois à temps plein pour exercer les fonctions d'administration au sein des divers services de la mairie. La rémunération s'effectuera par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique ou administratif échelon 1.
- d'inscrire les crédits correspondants au budget.

#### **7. Compte de gestion de l'exercice 2020 – Budget annexe de la REGIE DES TRANSPORTS**

Le compte de gestion du budget annexe de la REGIE DES TRANSPORTS établi par le comptable pour l'exercice 2020 est adopté à l'**unanimité**.

#### **8. Compte de gestion de l'exercice 2020 – Budget annexe de l'ASSAINISSEMENT**

Le compte de gestion du budget annexe de l'ASSAINISSEMENT établi par le comptable pour l'exercice 2020 est adopté à l'**unanimité**.

#### **9. Compte de gestion de l'exercice 2020 – Budget annexe de l'EAU**

Le compte de gestion du budget annexe de l'EAU établi par le comptable pour l'exercice 2020 est adopté à l'**unanimité**.

#### **10. Compte de gestion de l'exercice 2020 – Budget principal**

Le compte de gestion du budget principal de la Commune établi par le comptable pour l'exercice 2020 est adopté à l'**unanimité**.

#### **11. Compte administratif de l'exercice 2020 – Budget annexe de la REGIE DES TRANSPORTS**

Monsieur le Maire ne participant pas au vote, le compte administratif du budget annexe de la REGIE DES TRANSPORTS pour l'exercice 2020 est adopté à la **majorité**.

POUR : 23      ABSTENTIONS : 5      CONTRE : 0

**12. Compte administratif de l'exercice 2020 – Budget annexe de l'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire ne participant pas au vote, le compte administratif du budget annexe de l'ASSAINISSEMENT pour l'exercice 2020 est adopté à la **majorité**.

POUR : 23      ABSTENTIONS : 5      CONTRE : 0

**13. Compte administratif de l'exercice 2020 – Budget annexe de l'EAU**

Monsieur le Maire ne participant pas au vote, le compte administratif du budget annexe de l'EAU pour l'exercice 2020 est adopté à la **majorité**.

POUR : 23      ABSTENTIONS : 5      CONTRE : 0

**14. Compte administratif de l'exercice 2020 – Budget principal**

Monsieur le Maire ne participant pas au vote, le compte administratif du budget annexe de l'EAU pour l'exercice 2020 est adopté à la **majorité**.

POUR : 23      ABSTENTIONS : 5      CONTRE : 0

**15. Affectation du résultat de l'exercice 2020 – Budget annexe de l'ASSAINISSEMENT**

Concernant le budget annexe de l'ASSAINISSEMENT, le Conseil Municipal procède à l'affectation du résultat de l'exercice 2020 au budget primitif 2021 à la **majorité**.

POUR : 24      ABSTENTIONS : 5      CONTRE : 0

**16. Affectation du résultat de l'exercice 2020 – Budget annexe de l'EAU**

Concernant le budget annexe de l'EAU, le Conseil Municipal procède à l'affectation du résultat de l'exercice 2020 au budget primitif 2021 à la **majorité**.

POUR : 24      ABSTENTIONS : 5      CONTRE : 0

**17. Affectation du résultat de l'exercice 2020 – Budget principal**

Concernant le budget principal de la Commune, le Conseil Municipal procède à l'affectation du résultat de l'exercice 2020 au budget primitif 2021 à la **majorité**.

POUR : 24      ABSTENTIONS : 5      CONTRE : 0

**18. Budget primitif 2021 – Budget annexe de l'ASSAINISSEMENT**

Le budget primitif 2021 du budget annexe de l'ASSAINISSEMENT est adopté à la **majorité**.

POUR : 24      ABSTENTIONS : 5      CONTRE : 0

### **19. Budget primitif 2021 – Budget annexe de l'EAU**

Le budget primitif 2021 du budget annexe de l'EAU est adopté à la **majorité**.

POUR : 24      ABSTENTIONS : 5      CONTRE : 0

### **20. Budget primitif 2021 – Budget principal**

Les Conseillers Municipaux de l'opposition refusant de prendre part au vote, le budget primitif 2021 du budget principal de la commune est adopté à l'**unanimité**.

POUR : 24      ABSTENTIONS : 0      CONTRE : 0

### **21. Fixation des taux d'imposition directe pour l'année 2021 – Budget principal**

Les Conseillers Municipaux de l'opposition refusant de prendre part au vote, les taux d'imposition directe pour l'année 2021 du budget principal de la commune sont adoptés à l'**unanimité**, à savoir :

- ✓ Taxe sur le Foncier Bâti : 38,17%
- ✓ Taxe sur le Foncier Non Bâti : 55,15%
- ✓ Cotisation Foncière des Entreprises : 23,07%

POUR : 24      ABSTENTIONS : 0      CONTRE : 0

### **22. Versement d'une subvention d'équilibre au budget du CCAS – Budget principal**

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** de verser une subvention d'équilibre au budget du CCAS pour un montant de 1 000 000 €.

### **23. Répartition des subventions aux associations au titre de l'année 2021**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la répartition des subventions aux associations et organismes au titre de l'année 2021, d'approuver la conclusion de conventions pour les associations et organismes faisant l'objet d'une subvention supérieure ou égale à 23 000 € et d'habiliter Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions.

POUR : 23      ABSTENTIONS : 0      CONTRE : 0

Les Conseillers Municipaux membres des bureaux des associations concernées ne prenant pas part au vote, la proposition est adoptée à l'**unanimité**.

### **24. Attribution d'une subvention exceptionnelle 2021 à l'Union des Anciens Combattants**

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 4 000 € à l'Union des Anciens Combattants afin d'aider les membres Charvieulands de l'association à financer un voyage en Normandie pour visiter les plages du débarquement ; la subvention sera versée après réalisation du voyage sous réserve qu'il ait lieu en 2021.

**25. Demande de subvention – Région Auvergne-Rhône-Alpes – Vidéoprotection  
Espaces publics - Rectificatif**

Le Conseil Municipal décide à l'*unanimité* d'autoriser le Maire à solliciter une subvention de 50 000 € au titre de l'intervention régionale pour la sécurité des Auvergnats et des Rhônalpins pour le financement d'un système de vidéoprotection dans les espaces publics.

**26. Demande de subvention – Région Auvergne-Rhône-Alpes – Vidéoprotection  
Zones d'activités - Rectificatif**

Le Conseil Municipal décide à l'*unanimité* d'autoriser le Maire à solliciter une subvention de 26 828 € au titre de l'intervention régionale pour la sécurité des Auvergnats et des Rhônalpins pour le financement d'un système de vidéoprotection dans les zones d'activités.

**27. Demande de subvention – Région Auvergne-Rhône-Alpes – Centre de  
Supervision Urbain**

Le Conseil Municipal a décidé d'autoriser le Maire à solliciter une subvention de 29 400 € au titre de l'intervention régionale pour la sécurité des Auvergnats et des Rhônalpins pour le financement d'un centre de supervision urbain.

Monsieur Yves COQUARD s'étant absenté durant la délibération, les résultats sont les suivants :

POUR : 27      ABSTENTIONS : 0      CONTRE : 0

La proposition est adoptée à l'*unanimité*.

**28. Demande de subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de  
la Délinquance (FIPD) dans le cadre de l'extension du système de  
vidéoprotection**

Le Conseil Municipal a décidé d'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre du FIPD 2021 – programme S – et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les formalités administratives, techniques et financières, nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Monsieur Yves COQUARD s'étant absenté durant la délibération, les résultats sont les suivants :

POUR : 27      ABSTENTIONS : 0      CONTRE : 0

La proposition est adoptée à l'*unanimité*.

**29. Garanties financières apportées à Alpes Isère Habitat pour des travaux sur la  
Résidence des Acacias**

Le Conseil Municipal décide à l'*unanimité* de donner son accord de principe pour accorder une garantie financière à hauteur de 50% pour les emprunts qui seront souscrits pour les travaux réalisés par Alpes Isère Habitat sur la Résidence des Acacias, située 3 rue des Alpes.

**30. Reprise des concessions perpétuelles en état d'abandon**

Le Conseil Municipal décide à l'*unanimité* d'autoriser Monsieur le Maire à reprendre les 99 concessions funéraires dont l'état d'abandon a été constaté lors des procès-verbaux du 7 novembre 2016 et du 3 novembre 2020.

**31. Transfert de la compétence « Mobilités »**

Le Conseil Municipal décide à l'*unanimité* de se prononcer sur la poursuite de l'organisation des transports tels que présentés dans le rapport de synthèse du Maire et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches relatives à ce maintien.

**32. Affaires traitées par le Maire en vertu de sa délégation**

Monsieur le Maire rend compte des décisions intervenues pour les affaires générales et des marchés publics notifiés.

Le Conseil Municipal en **prend acte**.



Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les Conseillers Municipaux et lève la séance à 21h15.

Le Maire,



Gérard DEZEMPTÉ

Conseiller Départemental de l'Isère